

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 15 Janvier 2026

Date de convocation : le 08/01/2026

Date d'affichage : 08/01/2026

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois de janvier, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni au siège du SIEDA, sous la présidence de Sébastien DAVID Président du SIEDA.

Etaient présents : Marc AUGUY - Christophe BERNIE – Bernard CASTANIER - Sébastien DAVID – Robert DIEUDE – Jean Luc FARGOU – Jean Marie LACOMBE –

Etaient absents ou excusés : 43 Dont 0 ont donné procuration

Le Comité Syndical s'est réuni le 15 janvier 2026 en seconde convocation, conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement intérieur du SIEDA, après que la première réunion convoquée le 16 décembre 2025 pour se tenir le 08 janvier 2026 n'ait pas atteint le quorum requis. En application desdites dispositions, le Comité Syndical délibère valablement sur le présent ordre du jour, quel que soit le nombre de membres présents.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les membres du Comité Syndical de désigner l'un des membres du Comité pour Secrétaire. Monsieur Jean Marie LACOMBE désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Votes Pour : 7
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2026/01/06

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF PES 2026



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF PES 2026

Monsieur le Président présente le budget primitif du PES pour 2026

Ce budget a été construit dans l'épure du Débat d'orientation budgétaire et sur les bases des données réalisées en 2025.

Ce budget primitif du PES 2026 s'équilibre en recette et en dépense de la façon suivant :

- Pour la section de fonctionnement à 13 650.00 €
- Pour la section d'investissement à 8 400.00 €
- Soit une balance à l'équilibre à 22 050.00 €

Budget Primitif 2026	
FONCTIONNEMENT DEPENSES	13 650.00
011 - Charges à caractère général (Exploit Maintenance)	2 250.00 €
014 - Atténuation de produits (Reversement Taxes)	3 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amort Panneaux)	8 400.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0.00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES	13 650.00
002- Excédent de Fonct Reporté	0.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amort subv région)	2 453.09 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses (vente Energie)	11 196.91 €
INVESTISSEMENT DEPENSES	8 400.00
001-solde d'exécution de la section d'Inv reporté	0.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amort subv région)	2 453.09 €
10 - Dotations Fonds divers et réserves (régul TVA)	0.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	5 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	946.91 €
INVESTISSEMENT RECETTES	8 400.00
001-solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €
010 - Dotations, fonds divers et réserves (Excédent de fonctionnement capitalisé)	0.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amort Panneaux)	8 400.00 €
BALANCE	
DEPENSES	22 050.00
RECETTES	22 050.00

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote le budget primitif 2026 du PES.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du 16/01/2026

Président
Vice-Président du Comité Syndical

Sébastien DAVID



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr